

## ÉDITO

Le débat public sur le projet de centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII se déroulera du **4 septembre au 21 décembre** prochains. Ce débat intervient au bon moment dans l'élaboration du projet: le Grenelle Environnement et le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) ont fixé des objectifs; des études ont étudié la faisabilité du projet.

Il reste maintenant au **grand public** à se prononcer sur **l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet** présenté par le maître d'ouvrage, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).

En saisissant la Commission nationale du débat public pour organiser ce débat, le SYCTOM affiche son souhait d'être éclairé, pour l'élaboration du projet, par le grand public – qu'il soit ou non riverain, expert, jeune, institutionnel, particulier...

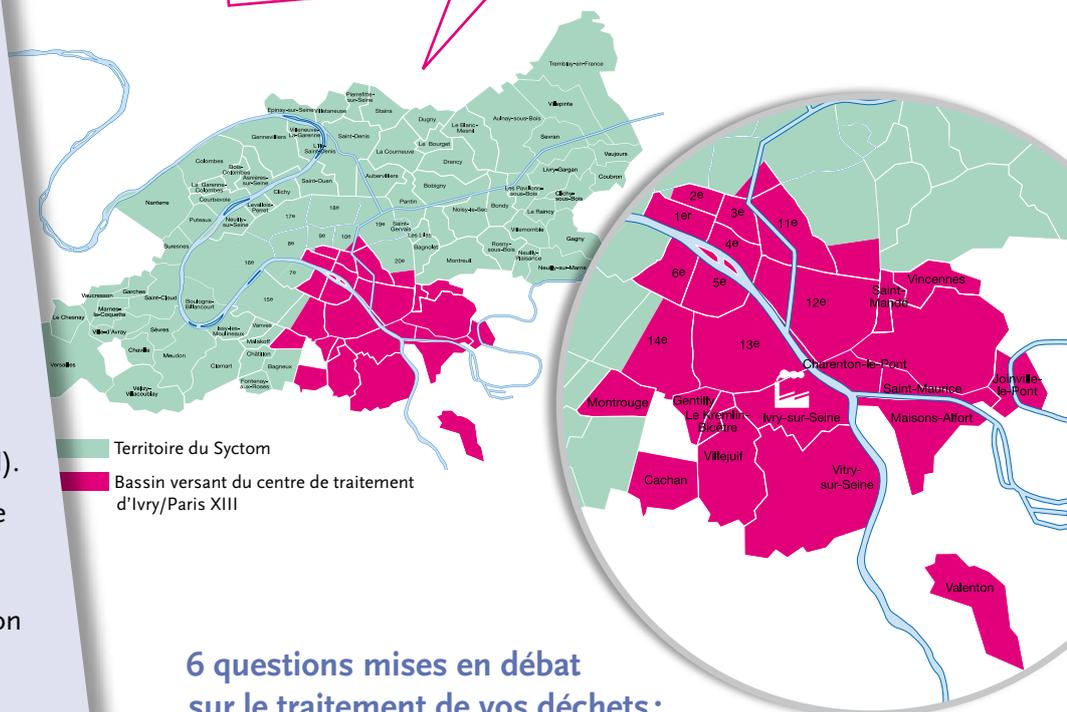
La Commission particulière que je préside a pour mission, dans le cadre du débat, de vous informer dans la plus grande **transparence et neutralité** et de vous donner la parole: cette parole apportera, nous le souhaitons, des enseignements précieux qui guideront le SYCTOM pour la suite qu'il donnera au projet.

*Philippe Marzolf,*  
Président de la Commission particulière  
du débat public sur le centre de traitement  
des déchets d'Ivry/Paris XIII

# LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC N° 1

CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS D'IVRY/PARIS XIII

Le centre d'Ivry/Paris XIII traite  
les déchets d'1,4 million de Franciliens



## 6 questions mises en débat sur le traitement de vos déchets:

**Faut-il reconstruire** le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?

La **prévention** et le **recyclage** sont-ils suffisamment développés ?

Quelle place pour l'**incinération avec valorisation énergétique** (vapeur) dans l'agglomération parisienne ? Quels **impacts environnementaux et sanitaires** ? Quelles mesures de contrôle et de suivi ?

La **méthanisation avec valorisation biologique** (compost) est-elle une solution acceptable pour l'agglomération parisienne ?

Comment intégrer le centre de traitement dans son **environnement urbain** ?

Quel **coût** et quelles **modalités de financement** du projet ? Qui va décider ? Quelle **concertation** en cas de poursuite du projet ?



## DÉBAT PUBLIC Mode d'emploi

### Un débat décidé par la CNDP

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie le 12 janvier 2009 par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM), maître d'ouvrage du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

La CNDP a décidé le 4 mars 2009 d'organiser un débat sur ce projet.

### La CNDP, une autorité administrative indépendante

Créée en 1995 par la loi relative à la protection de l'environnement, dite loi « Barnier », la Commission nationale du débat public est mise en place pour veiller à la participation du public pendant la phase d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Sa mission : faire en sorte que le public s'informe, obtienne des réponses à ses questions et exprime ses observations, critiques et suggestions.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité diversifie et renforce les attributions de la CNDP, notamment en la transformant en autorité administrative indépendante.

### La Commission particulière du débat public (CPDP) organise le débat en toute neutralité



**Philippe Marzolf**,  
Président de la CPDP,  
Vice-président de  
la CNDP

La CNDP a confié l'organisation du débat sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII à une Commission particulière du débat public (CPDP) ; elle a nommé Philippe Marzolf à la présidence de cette Commission particulière ; celui-ci s'est entouré de 4 membres :



**Anne-Laure Bedu**,  
consultante en  
développement  
durable



**Alain Marabout**,  
avocat retraité



**Laurence Monnoyer-Smith**,  
professeur  
d'université



**Jean-Paul Puyfaucher**,  
ingénieur des travaux  
publics retraité

La CPDP a pour mission d'informer le public le plus largement possible et de donner la parole, dans le respect de la diversité des opinions, à toute personne qui le souhaite.

Autorité neutre et indépendante, la CPDP travaille selon trois principes :

- **la transparence** : elle veille à la clarté et l'accessibilité des informations ;
- **l'équivalence** : elle garantit à toute personne la possibilité de s'exprimer, dans le respect de l'autre ;
- **l'argumentation** : elle veille à ce que les opinions exprimées soient argumentées pour être débattues.



### LES OBJECTIFS DU DÉBAT

Le débat portera sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques.

Le SYCTOM devra tenir compte des opinions exprimées au cours du débat pour définir le principe et les conditions de poursuite du projet.



DÉBAT PUBLIC  
9 réunions  
publiques pour  
s'informer et  
s'exprimer

9 réunions publiques structurent le débat :  
chaque réunion abordera spécifiquement  
une question précise

■ **LA RÉUNION D'OUVERTURE** le 22 septembre à Ivry-sur-Seine posera la question de l'opportunité du projet qui est au cœur du débat public :

« Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ? »

À cette occasion, le maître d'ouvrage présentera les raisons qui justifient son projet et les alternatives étudiées ; des éclairages seront apportés sur les politiques et les réglementations qui encadrent et orientent la gestion des déchets ménagers dans l'agglomération parisienne.

■ **TROIS RÉUNIONS THÉMATIQUES DE PORTÉE GÉNÉRALE**, en octobre, pour débattre avec des acteurs et des experts des grands choix dont relève le projet :

1. **La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?**

La réunion a pour objectif de faire le point sur l'efficacité des actions conduites pour réduire le volume des déchets et développer leur recyclage et sur les conséquences de ces actions sur la nature et la taille des installations de traitement.

2. **Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?**

La réunion traitera des avantages et des inconvénients de l'incinération des déchets bruts ou de la seule fraction combustible résiduelle, les risques éventuels pour la santé publique et les alternatives.

3. **La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?**

On s'intéressera lors de cette réunion à la pertinence de la solution méthanisation associée au tri mécanisé pour extraire la partie fermentescible des déchets bruts ainsi qu'à la valorisation du biogaz, la qualité et les débouchés du compost produit et la maîtrise des nuisances induites par ce mode de traitement.

■ **QUATRE RÉUNIONS LOCALES**, en novembre, pour débattre des principales caractéristiques du projet :

1. **Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?**

2. **Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry/Paris XIII ? Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?**

3. **Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?**

4. **Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?**

■ **LA RÉUNION DE CLÔTURE**, en décembre, tirera les principaux enseignements du débat public.

*Durant les 4 mois du débat public, des auditions publiques seront organisées sur demande auprès de la CPDP, afin de donner la parole aux acteurs concernés par le projet.*



## DÉBAT PUBLIC en pratique

## Comment s'informer ?

Vous pouvez recevoir le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse édités par le SYCTOM, le journal du débat et les cahiers d'acteurs en :

- les demandant **avec la carte T jointe, par téléphone mais aussi par simple courrier ou courriel**
- remplissant le formulaire sur **le site Internet**
- vous rendant **dans les locaux de la CPDP** sur rendez-vous

Une **exposition itinérante** sera visible dans les institutions et les lieux publics, ainsi que sur les lieux des réunions publiques.

## Comment participer ?

### ■ EN SE RENDANT :

#### • AUX RÉUNIONS PUBLIQUES (20H - 23H)

La réunion d'ouverture, ainsi que d'autres réunions publiques, seront retransmises en direct sur Internet

#### RÉUNION D'OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC

Mardi 22 septembre - Espace Robespierre  
2, rue Robespierre - 94200 Ivry-sur-Seine

#### RÉUNIONS THÉMATIQUES

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre, mercredi 7 octobre  
et mardi 13 octobre - Salle Mas  
10/18, rue des Terres au Curé - 75013 Paris

#### RÉUNIONS LOCALES

Jeudi 5 novembre - Espace Robespierre  
2, rue Robespierre - 94200 Ivry-sur-Seine

Jeudi 12 novembre - Espace Toffoli  
12, rue du Cadran ou 73, rue de Paris  
94220 Charenton-le-Pont

Lundi 16 novembre - Cinéma Quai d'Ivry  
2, quai Marcel Boyer - 94200 Ivry-sur-Seine

Mercredi 25 novembre - Espace Les Esselières  
3, boulevard Chastenot de Géry - 94800 Villejuif

#### RÉUNION DE CLÔTURE

Lundi 14 décembre - Cinéma Quai d'Ivry  
2, quai Marcel Boyer - 94200 Ivry-sur-Seine

### • AUX RÉUNIONS ORGANISÉES

par d'autres institutions, notamment les conseils de quartier (renseignez-vous auprès de la CPDP)

### • AUX VISITES

du centre d'Ivry/Paris XIII et d'autres sites organisées pendant le débat, sur inscription auprès de la CPDP

### ■ EN POSANT UNE QUESTION SUR LE SITE INTERNET ET EN CONTRIBUANT AU BLOG

### ■ EN ENVOYANT UN COURRIER, LA CARTE T JOINTE OU UN COURRIEL

à la CPDP pour poser une question, donner un avis, apporter une contribution

### ■ EN UTILISANT L'OUTIL PÉDAGOGIQUE

destiné aux scolaires, si vous êtes enseignant ou animateur de centre de loisir ou des conseils municipaux jeunes

## INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ

[www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org](http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org)  
CPDP, 94-96 rue Victor Hugo, 94200 Ivry-sur-Seine  
Numéro vert : 0800 01 37 37  
[contact@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org](mailto:contact@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org)